AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1075
FR0004183960-FS0626

3 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VOLUNTIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2019, complété par un courrier reçu le 3 juillet 2019, la société Swedbank Robur Fonder AB (Malmskillnadsgatan 23, SE-105 34 Stockholm, Suède), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 350 000 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 4,62% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 575 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.